

Séance du 10 juillet 2020 (18h30)

Le dix Juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de Mr Bruno OLIVIERI, Maire.

Etaient présents : Hélène MEUNIER, Florence ROUX, Claude FERRAULT., Marie-Andrée DRACS, Laurent VIGOUROUX, Arnaud GUIGON, Camille SOUVANT, Viviane FESQUET-LEBEAU, Lydie CALAFAT, Daniel GAUTHIER, , , Lydie CALAFAT, Bérengère STEMPELET, François PEREZ, Liliane CAMPLAN , Gérard SALTET ,Stéphan BERTO, Elise LAURENT, Marie-Aude BONNEL, Gérard SALTET, Odon ABBAL, Michel BESSET, Cyril MOH, Laetitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT.

Absents excusés : José TARQUINI donne procuration à Bruno Olivieri, Réjane BARON donne procuration à Hélène Meunier, Joel COURTES donne procuration à Laurent Vigouroux, Dany VIGOUROUX donne procuration à Florence Roux

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Marie-Aude Bonnel

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Mr le Maire rappelle qu'il convient de désigner une liste de 32 contribuables de la commune à proposer à l'administration fiscale dont 12 personnes de la société civile et 20 personnes parmi les élus du conseil municipal (répartition 17 élus de la majorité et 3 élus de l'opposition.

La liste de personnes issus de la société civile est complète avec 12 personnes dont on s'est assuré de la disponibilité. Le maire signale qu'il manque 3 noms parmi la liste de vingt élus. Madame Sylvie CREGUT, Messieurs Odon ABBAL et Michel BESSET se portent volontaires et sont ajoutés à la liste.

Mr le Maire précise que La Commission Communale des Impôts Directs se réunit une fois par an minimum.

Le vote s'effectue à main levée. La liste suivante proposée est approuvée à l'unanimité.

M ESCRIVA Roland	M COLLE Robert
M Jean Pierre BRAJON	M VERGNES Paul
M DESHONS Didier	M VIGOUROUX Laurent
M Christian THOMAS	Mme QUINTIN Sandrine
M MUNOZ Christian	Mme BARON Réjane
M SCHWEIZER Jean Pierre	Mme Florence ROUX
M José TARQUINI	Mme MEUNIER Hélène
M Claude FERRAULT	M Arnaud GUIGON
M MARTINEZ Daniel	M SANTACREU Emilio
Mme Marie-Andrée DRACS	M ABBAL Odon
M Camille SOUVANT	M Daniel GAUTHIER
M COURTES Joel	Mme Viviane FESQUET-LEBEAU
M CHAZEL Jean Pierre	M Stéphan BERTO
M Gérard SALTET	Mme Elise LAURENT
M François PEREZ	Mme Dany VIGOUROUX
Mme Sylvie CREGUT	M Michel BESSET

- Délibération Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Andrée DRACS présidente déléguée de la Commission Association et Services Extérieurs. Madame DRACS énonce les propositions de la commission pour les subventions aux associations.

La commission s'était réunie le 30/6/2020. Dix-neuf demandes de subventions ont été étudiées. Le compte rendu de la commission est porté à la connaissance des élus du conseil municipal.

Madame DRACS précise que la commission a donné un avis favorable pour 14 associations et pour les demandes des 4 associations : Cévennes Organisation Cigaloise, Comité des Fêtes Le Retour des 13 Fontaines, Cigathon et Le Cinoche et Compagnie, les demandes ont été mises en attente pour une étude complémentaire.

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2020 sont soumises au vote du conseil municipal :

a- Association Sté Chasse St Hubert Cigaloise :

Demande d'une subvention de 600€ pour le fonctionnement de l'association et le paiement de la redevance des domaines de chasse. Le montant est identique à celui qui avait été demandé en 2019. Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

b- Association Patch Evasion :

Demande d'une subvention de 150€ identique à la demande faites en 2019 concernant les frais de fonctionnement annuel.

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

c- Association Santons, Crèches et Tradition :

Demande de subvention de 250€ identique à la demande faite en 2019 concernant les frais pour la communication de l'évènement « La Foire aux Santons » organisée par l'association (édition de flyers).

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

d- Association Amicale Donneurs de Sang :

Demande de subvention de 200€ montant identique à la demande faite en 2019 concernant les charges de fonctionnement de l'association.

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

e- Association Palette Cigaloise :

Demande de subvention de 385€ montant identique à la demande faite en 2019 correspondant à la rémunération de l'intervenant qui donne les cours de peinture.

Organisation d'expositions de peinture.

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

f- Association Ensemble Solidaire UNRPA

Demande de subvention de 300€, le montant est identique à la demande faite en 2019 correspondant aux charges de fonctionnement et à l'organisation du goûter de Pâques pour les personnes âgées.

Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité.

g- Association Les Jardins Cigalois :

Monsieur Claude Ferrault quitte l'assemblée pendant les délibérations.

Demande de subvention de 1500€, le montant est identique à la demande faite en 2019 correspondant à l'achat de matériel, de fleurs, aux charges de fonctionnement et à la location des terrains.

Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité.
Monsieur Claude Ferrault rejoint l'assemblée.

h- Association EAV « Ecole Arts Vivants » :

Demande de subvention de 9500€ ,2000€ de plus que le montant alloué pour 2019.
Compte tenu du fait que les événements organisés seront moins fréquents en conséquence de la crise sanitaire du COVID, la commission propose une subvention de 7000€ pour l'année 2020 en plus des locaux mis à disposition. La commission propose que les autres communes qui bénéficient des prestations de l'association participent aussi l'attribution de subventions pour l'Association EAV.

Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité pour un montant de 7000€.

i- Association Musée de la Soie :

Mesdames Laetitia Gibergues et Liliane Camplan quittent la salle le temps des délibérations.
Demande de subvention de 6000€ identique à la demande de 2019, pour les frais de fonctionnement généraux et les pertes financières résultant de la crise sanitaire.
Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité.
Mesdames Gibergues et Camplan rejoignent le conseil.

j- Association Boule Cigaloise :

Demande d'une subvention de 1056€ montant identique à la demande faite en 2019, pour l'organisation du concours de boules en septembre 2020.
Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Cyril Moh qui intègre le Conseil Municipal et participera aux votes lors des délibérations suivantes.

k- Association Comité des Fêtes « Le retour des 13 Fontaines » :

Demande de subvention de 9000€ pour l'année 2020.
La demande a été mise en attente par la commission Associations car la décision d'organiser la fête votive à Saint-Hippolyte-du-fort n'avait pas encore été arrêtée le 30/06/2020.
La décision de ne pas organiser la fête votive ayant été prise à ce jour, l'examen de la demande de subvention pour participation aux frais de fonctionnement concernant cette association est reporté à la prochaine commission Association.
Monsieur le Maire informe qu'une demande au Comité des Fêtes a été faite par la mairie pour connaître leur décision concernant la tenue ou non de la fête votive. Cette réponse était attendue avant le 08/07/2020 midi. A ce jour le 10/10/2020 aucune réponse n'a été donnée par le Comité des Fêtes.

l- Association OMSL « Office Municipal Sports et Loisirs » :

Madame Lydie Calafat et Monsieur Laurent Vigouroux sortent de la salle pendant les délibérations.
Demande de subvention d'un montant de 6000€ pour les frais de fonctionnement. Montant identique à la subvention demandée en 2019.
Après délibération la demande de subvention est accordée à l'unanimité.
Madame Calafat et Monsieur Vigouroux rentrent dans la salle.

m- Association IDEA « Ecole de Danse » :

Demande de subvention de 2500€ montant supérieur de 500€ par rapport à la demande de subvention de 2019.

L'augmentation correspond à la rémunération du professeur de danse.

La commission Association propose de verser une subvention de 2300€ pour l'association en 2020.

Après délibérations la subvention de 2300€ est accordée à l'unanimité.

n- Association Cigathon :

La demande de subvention pour l'année 2020 est 2500€ contre 800€ alloués en 2019.

Madame Marie-Andrée Dracs et la Commission Association proposent de revoir le dossier car l'augmentation de la subvention est importante et les manifestations ont été annulées du fait de la crise sanitaire du COVID. Par ailleurs le dossier de demande est incomplet à ce jour.

Pas de vote ce jour. Report.

o- Association Comité des Œuvres Sociales de la Mairie :

Monsieur Erik Majourel quitte la salle le temps des délibérations.

Demande de subvention De 5000€ montant identique à celui alloué en 2019.

La subvention est demandée pour l'organisation de la fête de Noël du personnel de la Mairie, l'organisation de sorties pour les enfants du personnel de la Mairie.

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

Monsieur Erik Majourel regagne la salle.

p- Association La Preuve par Neuf (Radio Escapade) :

La demande de subvention pour l'année 2020 s'élève à 2300€ le montant est identique à celui demandé en 2019, pour aide au fonctionnement et le loyer des locaux.

Après délibérations la subvention est accordée à l'unanimité.

q- Association ASA Hérault (Criterium des Cévennes) :

Demande d'une subvention de 5000€ montant identique à celui alloué en 2019 pour l'organisation du critérium des Cévennes, une manifestation organisée sur 3 jours.

Après délibération la subvention est accordée à l'unanimité.

r- Association Le Cinoche et Compagnie :

Le cinoche et Cie est une nouvelle association qui reprendra les prestations de Cinéco-Cinéma.

La demande de subvention s'élève à 1000€ pour l'année 2020.

Étant donné que l'année 2020 ne sera pas couverte totalement par les prestations de l'association du fait de la crise sanitaire du COVID la Commission Association propose d'allouer une subvention d'un montant de 500€ pour couvrir le dernier trimestre.

Cette association interviendra sous couvert d'une convention. Le vote est reporté.

Concernant la demande de subvention pour l'association Cévennes Organisation Cigaloise, le vote est reporté car le dossier est arrivé tôt dans l'année et n'a pas été réactualisé à la suite de la crise sanitaire du COVID. Les prestations proposées pour l'année 2020 par l'association n'ayant pas eu lieu.

La Commission demande plus d'informations concernant les prestations proposées d'ici à la fin de l'année 2020 avant de porter la demande devant le conseil.

Concernant L'association Avec toi pour Ma Vie, la demande faite concerne une demande de locaux et non de subvention, le dossier étant incomplet, après clarification il sera revu en Commission avant d'être proposé au Conseil.

- Délibération Demande de Subventions Travaux Réseaux (Fondeville- Trouillas)

Le Maire informe que des documents ont été envoyés par mail à tous les conseillers pour informations complémentaires.

D'une part le devis récapitulatif pour les travaux réseaux rue Fondeville. Le dossier ayant été discuté en Commission Travaux.

Mr le Maire fait lecture du Devis.

Mr le Maire informe qu'il a rencontré le Bureau d'Etude CEREG le mardi 07/07/2020 pour avoir des informations complémentaires concernant les aides au financement des travaux.

Une demande de subvention peut être faite directement auprès de l'Agence de l'Eau et du Département. Ces crédits sont débloqués pour accompagner les communes et faciliter la sortie de crise sanitaire. Une consultation d'entreprise s'en suivra et l'opération pourra être engagée sur l'exercice 2020.

Mr le Maire précise que la durée des travaux sera conséquente et que la fin des travaux est attendue début juin 2021.

Mr le Maire ajoute qu'il faudra durant les travaux trouver des alternatives à la circulation et pour les riverains. Il rassure sur les compétences de la Mairie en la matière.

Premier vote pour le dépôt du dossier de demande de subvention pour les travaux réseaux Rue Fondeville et Trouillas.

Après délibération la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire donne une deuxième information obtenue auprès du BE CEREG.

L'Etat lance un appel à projet « Rebond eau et biodiversité » proposant des aides financières pour les communes. Les champs d'intervention concernant ce dispositif correspondent aux pistes retenues pour les travaux sur l'école maternelle et sur l'école primaire de Saint Hippolyte du Fort.

Mr le Maire propose donc de rajouter à l'ordre du jour la délibération sur le dépôt d'un dossier pour répondre à l'appel à projet « Rebond eau et biodiversité » car le dossier doit être déposé complet le 15/09/2020 au plus tard.

Après délibération l'ajout à l'ordre du jour est accordé à l'unanimité par le Conseil.

Mr le Maire propose de voter pour décider de participer à l'Appel à projet en vue d'obtenir des subventions pour les travaux des écoles. Après délibération le Conseil vote à l'unanimité pour la participation de Saint Hippolyte du Fort à cet appel à projet.

Mr le Maire interroge Mr Erik Majourel sur la nécessité de déposer deux dossiers distincts pour les demandes de subventions concernant les travaux réseaux Fondeville d'une part et Trouillas d'autre part. Mr Majourel répond par l'affirmative. Deux dossiers seront déposés.

- Demande de Subvention Etude Aménagement CD 999 Rond-point - La Crousette

Mr Laurent VIGOUROUX, président délégué de la Commission Travaux, prend la parole afin de présenter le projet.

Une demande de subvention a été déposée pour une étude d'aménagement de la CD 999 pour aménagement de la croisette du fait de la dangerosité du carrefour. La limitation de vitesse ne suffit pas à sécuriser le carrefour situé en agglomération mais sur le domaine départemental.

Les délibérations portent sur :

- Demande de subvention au Département pour l'aménagement du tronçon de route entre le rond-point de l'Olivier et le rond-point de la croisette entrée de ville :

Une consultation avait été faite sous le précédent mandat, cependant le projet n'a pas pu être concrétisé durant le précédent mandat.

Le projet n'a pas été modifié.

Le cabinet GAXIEU en charge confirme que le marché est identique.

Mr le Maire précise qu'il pourra y avoir des compléments de proposition que la commission travaux organisera.

Après délibération le conseil vote POUR à l'unanimité.

- Délibération lancement Procédure Consultation Marché Bon de Commande Travaux de Voirie

M le Maire donne la parole à Laurent Vigouroux qui expose le point vue dans sa commission portant sur le lancement d'une consultation de marché à bons de commande pour les travaux de voirie. Cette procédure permet de sélectionner une entreprise pour une durée de contrat et un montant maximal annuel de travaux. Les travaux portent sur des aménagements et réfections de voirie. La commission propose une enveloppe annuelle maximum de 100 000€ pour un contrat de 1an renouvelable 3 fois

Après délibération le Conseil vote POUR à l'unanimité.

-Consultation Maitrise d'œuvre Rénovation Energétique Salle des Fêtes

Le projet de rénovation du bâtiment de la salle des fêtes est inclus dans le contrat Bourg-Centre associant plusieurs signataires. Le lancement de l'étude de rénovation énergétique de la salle des fêtes oblige d'avoir recours à un maître d'œuvre pour conduire cette étude.

L'Agence Technique départementale a effectué une fiche technique qui servira de base à la consultation

Après délibération le conseil vote POUR à l'unanimité.

- Comptes rendus des Commissions

- Compte rendu de la commission travaux du 23/06/2020
- Compte rendu de la commission associations du 30/06/2020
- Compte rendu de la commission culture le 01/07/2020
- Madame Hélène Meunier prend la parole pour informer le Conseil que la commission communication ayant eu lieu la veille le 09/07/2020, le compte rendu sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que le protocole sanitaire prévu pour les fêtes du 14 juillet ne permet pas la mise en place de « buvettes ». Les rassemblements ne seront pas autorisés donc ni le défilé aux flambeaux ni le bal ne se tiendront le soir du 14/07/2020.

Mr le maire rappelle qu'il remercie tous les acteurs « post-confinement » qui ont permis l'accueil des enfants, la réouverture des écoles, la reprise du marché. Mais aussi des initiatives comme la mise en place des aides aux commerçants par la mairie.

Concernant le tir du Feux d'artifice, Mr le maire rappelle que tous les protocoles mis en place entraînent des limites à la réalisation de cet événement. Il nous informe qu'à la suite des nombreux incendies sur le Département l'année dernière le Préfet a pris des mesures plus

restrictives concernant l'organisation des feux d'artifice notamment. Une carte des zones combustibles a été réalisée.

Le stade (zone de tir du feu d'artifice) est dans une zone à risque et il est dorénavant interdit formellement et définitivement entre les 15/06 et 15/09 d'y tirer des feux d'artifice.

Mr le maire précise qu'il existe des zones blanches mais qui impliquent la mise en place d'autres protocoles imposés. Concernant le tir du feu d'artifice du 14/07/2020 aucune solution n'a pu être trouvée pour qu'il puisse avoir lieu.

Une dernière possibilité serait de le tirer sur les bords du Vidourle. Les propositions de la Mairie sont en attente de validation par la Préfecture d'une part et des riverains d'autre part. L'information définitive sera transmise le plus tôt possible pour être communiquée dès le 13/07/2020.

Mr le maire rappelle que le Préfet a interdit les baignades en rivière. Par ailleurs sur décision de la Communauté de Commune Piémont Cévenol la piscine de Saint Hippolyte du Fort n'ouvrira pas.

La séance est levée.